



ST MICHEL DE ST GEOIRS



- LE PETIT BULLETIN DES MICHARAUDS -

NUMERO 23 - MAI 2015

➤ Dates des prochaines festivités sur la commune

- **Le 30 mai** : Fête des mères à 18 heures à l'école.
- **Le 6 juin** : Journée "Fête de la pêche" organisée par l'AAPPMA.
- **Le 7 juin** : Le Marché des Fermes.
- **Le 19 juin** : Barbecue organisé par le Sou des Ecoles des Coteaux.
- **Le 25 juillet** : Concours de boules organisé par le CCAS à partir de 16 h.
- **Le 2 août** : Journée Détente et nature organisée par La Fraternelle.



➤ Le concours photos

Suite au nombre insuffisant de photos recueillies, le concours est annulé.

Remerciements aux participants ainsi qu' aux enfants de l'école des P'tits Malins

pour leur participation dans le cadre des NAP (Nouveaux Accueils Périscolaires).



➤ Les Mandrinades

• **L'histoire de Louis Mandrin**

Mandrin, célèbre contrebandier du 18ème siècle (1725 - 1755), est incontestablement l'un des personnages historiques les plus connus du Dauphiné. Après la mort de son père, Louis Mandrin débute une activité de négoce en tentant de livrer un troupeau de mules aux armées de Louis XIV qui combattent les Autrichiens de l'autre côté des Alpes. Son troupeau est décimé et la paix étant signée, la ferme générale refuse de l'indemniser. Il est ruiné. Entraîné dans une rixe sanglante, il est accusé de meurtre et s'enfuit en Savoie où il rejoint un contrebandier. Très rapidement Mandrin dirige 300 hommes et organise des opérations de contrebandes. Il achète des tissus, des peaux, du tabac, des toiles, du sel vers le duché de Savoie et la France. En 1754, Mandrin organise ainsi 6 campagnes en Franche-Comté, Bourgogne, Auvergne, Forez, Velay et Rouergue. A l'époque, les fermiers généraux concentrent les

rancoeurs d'une population qui croule sous les taxes de toutes les natures. Ils sont d'autant plus impopulaires qu'ils sont accusés de se servir largement avant de ne reverser qu'une partie des sommes collectées au trésor royal. Le commerce de Mandrin nuit considérablement aux fermiers généraux puisque son trafic est par nature exempt de toutes taxes. Afin de mettre fin à ses activités, les fermiers généraux font appel à l'armée du roi mais Mandrin parvient à leur échapper et à se réfugier dans le duché de Savoie. Une troupe, déguisée en paysans, s'introduit alors illégalement dans le duché et, le 11 mai 1755, arrête Mandrin au château de Rochefort près de Novalaise. Lorsque le roi de Sardaigne, Charles Emmanuel III de Savoie, apprend la nouvelle, il exige la restitution du prisonnier. Informés, les fermiers généraux accélèrent son procès. Jugé le 24 mai 1755, Mandrin est condamné à mort et roué vif à Valence le 26 mai, devant des milliers de spectateurs. Débute alors la légende du bandit justicier.

• La préparation du char

A quelques mois des Mandrinades 2015, les 17, 18 et 19 juillet prochains à St Etienne de St Geoirs, l'activité autour du char devant participer aux défilés s'intensifie sérieusement. Le thème choisi est celui des "Lavandières". Pendant que les petites mains s'affairent à la confection des costumes, le char prend forme grâce aux volontaires, petits et grands, avec le montage de la structure et du futur lavoir. Chacun, avec ses compétences, peut se faire plaisir et "mettre la main à la pâte".



Informations auprès de :

Michel CHAMPON ☎ 04 76 65 44 01

Bernard ROJAT ☎ 04 76 65 57 81

Patrick LOCHON ☎ 04 76 65 47 27

Corinne PATOIS ☎ 04 76 93 53 89



➤ Les élections départementales

Les élections départementales remplacent les élections cantonales. Elles permettent d'élire pour 6 ans, dans chaque canton, un binôme (constitué d'une femme et d'un homme). Ces nouveaux conseillers départementaux élus siégeront à l'assemblée dirigeant le département dénommé désormais conseil départemental (ex-conseil général).

Le 22 et 29 mars derniers ont donc eu lieu ces élections pour notre canton. Celui-ci, après redécoupage, est formé des communes suivantes (ce qui représente environ 43 000 habitants) :

Arzay, Balbins, Beaufort, Bossieu, Beauvoir-de-Marc, Bressieux, Brézins, Brion, Champier, Châtenay, Châtonnay, Commelle, La Côte-Saint-André, Faramans, La Forteresse, La Frette, Gillonnay, Lentiol, Lieudieu, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Meyssiès, Montfalcon, Mottier, Nantoin, Ornacieux, Pajay, Penol, Plan, Royas, Roybon, Saint-Clair-sur-Galaure, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, Saint-Geoirs, Saint-Hilaire-de-la-Côte, Saint-Michel-de-Saint-Geoirs, Saint-Paul-d'Izeaux, Saint-Pierre-de-Bressieux, Saint-Siméon-de-Bressieux, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Sardieu, Savas-Mépin, Semons, Sillans, Thodure, Villeneuve-de-Marc, Viriville.

Notre commune compte 211 inscrits.

Les résultats du 1er tour :

126 votants avec 3 blancs et 1 nul soit
122 exprimés :

Le Rassemblement Citoyen - Parti de Gauche et EELV : Mme Myriam LAIDOUNI-DENIS et Mr Pierre PITTET

avec 20 voix.

Le Front National (FN) : Mr Florian FERRE et Mme ROURE Paulette avec 23 voix.

UMP : Mr Barbier Jean-Pierre et Mme Claire DEBOST avec 61 voix.

DVG et Parti Socialiste (PS) : Mme Julie DELABALLE et Mr Jean-Pascal VIVIAN avec 18 voix.

Les résultats du 2nd tour :

128 votants dont 15 blancs et 8 nuls soit 105 exprimés :

Le Front National (FN) : Mr Florian FERRE et Mme ROURE Paulette avec 24 voix.

UMP : Mr Barbier Jean-Pierre et Mme Claire DEBOST avec 81 voix.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer vous avez la possibilité de voter par procuration. Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui.

La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France. Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote, ni du même arrondissement.

Où faire la démarche ?

En France, le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

A l'étranger, il doit se présenter au consulat ou à l'ambassade. Il présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple). Il remplit un formulaire cerfa n°14952*01 où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de

l'empêchement. Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie. La procuration est établie pour une seule élection. Toutefois, le mandant peut aussi l'établir pour une durée limitée. Le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1er tour, le second tour ou les 2 tours. Il est possible de choisir le même mandataire pour les deux tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour. La procuration peut aussi être établie pour une durée déterminée. Le mandant doit attester sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote. La durée maximum dépend du lieu de résidence du mandant. Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place. Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

<i>Dates et périodicité des élections politiques</i>				
Élection	Année	Date	Durée du mandat	Dernières élections
Régionales	2015	6 et 13 décembre	6 ans	21 mars 2010
Présidentielle	2017	-	5 ans	22 avril et 6 mai 2012
Législatives	2017	-	5 ans	10 et 17 juin 2012
Européennes	2019	-	5 ans	25 mai 2014
Municipales	2020	-	6 ans	23 et 30 mars 2014
Départementales	2021	-	6 ans	22 et 29 mars 2015

Nomination de Mr Jean-Pierre BARBIER à la présidence du Conseil Départemental de l'Isère.



➤ Le repas des aînés

Les aînés se sont retrouvés autour d'une jolie table ce dernier jour de février sous le soleil, afin de partager un moment de convivialité. Certains ont poussé la chansonnette, d'autres la blagounnette...



➤ La déclaration de revenus

La date limite de dépôt de la déclaration 2015 sur format papier est fixée au **mardi 19 mai 2015** et le service de déclaration en ligne est ouvert jusqu'au **mardi 2 juin 2015** pour notre département.

Attention, par mesure de simplification administrative, à partir de cette année, la Carsat Rhône-Alpes n'adressera plus les déclarations fiscales à ses retraités par courrier. Afin de simplifier leurs démarches, la Carsat Rhône-Alpes communique directement à l'administration fiscale le montant des

revenus perçus au titre de la retraite du régime général. Ce montant imposable figure alors sur la déclaration de revenus pré-remplie. Les retraités n'ayant plus à reporter ce montant sur la déclaration, il n'est plus envoyé par courrier postal au profit d'une information disponible à tout moment sur **www.lassuranceretraite.fr** (après création de leur espace personnel).

Les personnes ne disposant pas d'un accès Internet peuvent obtenir ce montant sur le serveur vocal du 3960 en tapant le choix 0 (se munir de son numéro de sécurité sociale et du montant de son dernier paiement).

➤ N'oubliez pas les bonnes pratiques...

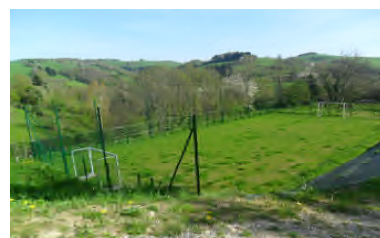
L'utilisation des tondeuses à gazon (ou autres appareils de débroussaillage ou de bricolage) est tolérée de 8 h 30 à 19 h les jours ouvrables et de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Les déchets verts doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie.



➤ Le terrain de football

Le terrain de jeux, sous l'école des P'tits Malins, est accessible suite à l'engazonnement et à l'installation des cages de foot avec leurs filets.



➤ Les livraisons à domicile

Notre village n'ayant pas de commerces, certains artisans vous proposent leurs services à domicile :

Boulangerie - Pâtisserie
LE FOURNIL - Argoud Frères
ZA Les Cités
38470 VINAY
Tél : 04 76 36 65 93
Tous les mercredis et vendredis

Producteur de pommes
Fruits et jus de fruits
PELISSON Denis et Odile
226 Chemin de Malatrat
38260 THODURE
Tél : 04 74 54 00 52
Passage toutes les 4 semaines

Votre marché à domicile **Ter'frais**

Tous vos produits frais :
Fromage, charcuterie, crèmerie, viande,
poissons, fruits et légumes, épicerie,
biscuiterie, produits d'hygiène et
d'entretien.

Chaque mardi de 11 h 30 à 12 h 30.
Tél 04 79 25 11 11



Voici également quelques marchés possibles chaque semaine à côté de chez vous :

- Le lundi matin et vendredi après-midi à St Etienne de St Geoirs.
- Le mardi et vendredi matin au Grand Lemps.
- Le mercredi matin à St Siméon de Bressieux.
- Le jeudi matin à La Côte St André.
- Le samedi matin à St Marcellin.
- Le dimanche matin à Sillans.



➤ La mission locale de la Bièvre

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous êtes sortis du circuit scolaire ?

La Mission Locale vous accueille sur rendez-vous pour vous aider dans votre recherche d'emploi, de formation ou d'orientation. Elle peut également apporter des réponses à vos préoccupations sur la santé, le logement, la mobilité...

Venez en parler avec votre conseillère, Corinne TRAVERSIER qui vous accueille à St Etienne de St Geoirs, Roybon ou Viriville.

Pour prendre rendez-vous : 06 07 41 75 07.
Pour toutes autres questions vous pouvez également joindre l'accueil de la Mission Locale au 04 74 79 18 18

➤ Campagne de recherche de chauves-souris

La LPO Isère (Ligue de Protection des Oiseaux) souhaite recenser les colonies de chauves-souris sur notre commune afin de faire un inventaire précis car celles-ci se trouvent dans un secteur géographique où les connaissances sur les chauves-souris font défaut. Elles logent dans les bâtiments (dans les combles, derrière les volets, dans les caves, etc). Elles arrivent courant mai.

La campagne sera menée durant le week-end du 6 - 7 juin 2015.

La LPO sollicite votre aide : si vous avez des questions ou si vous êtes intéressés à les aider, vous pouvez d'ores et déjà les contacter :

Romain Chardon au 04 76 51 78 03 ou amphibiens.isere@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ISÈRE

➤ Quelques temps de NAP

Accompagnés de notre petit copain écureuil "Casse-Noisette", nous avons planté des oignons de jonquilles, de tulipes et d'ail doré. Nous avons également récolté les graines de nos fleurs d'été (Oeillet d'Inde, Cosmos et Bidens).



Quel régal d'être dehors : nous avons pu jouer quelquefois avec la neige.



Nous aimons gratter aussi cette souche d'arbre et observer dans notre boîte loupe des petits insectes que nous libérons ensuite.



Ce printemps, après avoir désherbé, les feuilles de nos tulipes et jonquilles poussent bien, les fleurs se forment.

Mais déception... Au bout de quelques temps, nos tulipes "baissent leurs têtes".

Nous nous apercevons que des rats ont mangé presque tous nos oignons de tulipes. Pour chasser ces petits animaux, nous installons un repousseur à ultrasons et énergie solaire pour "sauver quelques tulipes".

Nous retrouvons aussi nos 2 voisins chevaux que nous avons baptisé Caramel et Cheval-Vache (parce qu'il a des tâches comme les vaches!.....).

Après les vacances d'avril, nous sèmerons nos graines de fleurs (récoltées à l'automne) des radis, et repiquerons des plants de salade.

La chasse au trésor de mardi de Pâques nous a enchanté et nous attendons avec impatience de retrouver nos escargots que nous avons libérés à l'automne.

Maguy et les P'tits Malins de 3 - 4 ans

➤ Quelques expressions de mots d'enfants, des mots "sourire" de l'école des P'tis Malins

- "Le monsieur qui vend de la viande, c'est un viandéger !"
- Le nom de certains arbres fruitiers :
 - "l'orangina" (oranges)
 - "le citronrosier" (citrons)
 - "le poireau" (poires).
- La météo du matin : "Il y a des grillades" (brouillard).
- La traînée laissée par un avion dans le ciel "c'est l'aile de l'avion".
- Pendant le jardinage du N.A.P : "Donnes-moi le ratatouille" (râteau).
- Mon papa va à la pêche, il met "le canasson" au bout de la canne.
- "Les moustiques qui sont amoureux ne piquent pas..."
- "Une baby-sitter, c'est une nounou qui fait très peur".
- "Regardes dans ma bouche, Maîtresse, j'ai un plongeon !" (plombage).
- "Je me suis emmurée" (enrhumée).
- "Je me suis fait mal avec la queue de mon lit".
- "Je me suis réveillé en plein milieu que j'ai dormi".

Propos recueillis par Maguy

➤ Changement des dates de collecte des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères du jeudi 14 mai (jour férié de l'ascension) est décalé au mercredi 13 mai.

Pour le vendredi 25 décembre (Noël), la collecte aura lieu le mercredi 23 décembre.

Et pour le vendredi 1er janvier 2016, la collecte aura lieu le mercredi 30 décembre.

➤ C'était en 1723 dans notre village...

Ceci se passe la première année du règne du jeune roi Louis XV.

A cette époque, il n'y avait pas de justice unique en France.

Chaque province avait ses us et coutumes. Les habitants étaient volontiers procéduriers et, n'hésitant pas à porter plainte contre leurs voisins, ils comparaissaient devant le seigneur local chargé de rendre la justice. La sentence était parfois expéditive, comme le prouve l'extrait suivant :

J. C. , de St Michel de St Geoirs, possède une terre au mas de Vaudrine.

Cinq chèvres, gardées par des enfants, ayant flairé son approche, se sauvent du comparaissant.

Il les arrête et les traduit dans notre écurie. Comme il y a un arrêt qui fait défense de détenir des chèvres dans les terres cultivées et les bois et taillis, sous peine de confiscation et de 50 livres d'amende, le comparaissant requiert, pour son profit, la confiscation des chèvres pour réparation des dommages considérables causés, en cas qu'il ne puisse découvrir le propriétaire des chèvres.

Le lieutenant donne acte du comparaissant et déclare la confiscation des chèvres au profit de J. C., suivant et à la forme des arrêts de cette province, à la charge dudit J.C. de faire égorger les chèvres.

Extrait des procédures passées devant le châtelain de St Etienne de St Geoirs recueilli par Madeleine MEUNIER

➤ Les dates des prochaines collectes de don du sang

Lundi 15 juin : St Etienne de St Geoirs

Lundi 22 juin : La Forteresse

Lundi 17 août : St Michel de St Geoirs

Lundi 24 août : La Frette



➤ Objets trouvés

2 paires de lunettes de vue disponibles à la mairie pendant les horaires d'ouverture.



▶ Le secrétariat

Ouverture au public le mardi de 14 h à 16 h 30 et le jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 avec possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

▶ Le Maire et ses adjoints

Tous les mercredis de 19 h à 20 h.

➤ Notre site internet

Nous vous invitons à retrouver sur notre site des informations pratiques et utiles (démarches administratives, compte-rendu du conseil municipal, informations locales...)

www.mairie-stmichelstgeoirs.com

Prochaine parution du bulletin en septembre. Merci à tous les intervenants.